

Comité canadien de médecine transfusionnelle pédiatrique et obstétrique (CCMTPO)

MANDAT

MANDAT

Ce comité évaluera, analysera et tâchera de mettre en application les meilleures pratiques transfusionnelles en pédiatrie et en obstétrique au Canada

OBJECTIFS

Recenser les pratiques reliées à la pédiatrie et l'obstétrique dans plusieurs hôpitaux au Canada.
Réviser la littérature concernant la pratique transfusionnelle optimale et partager les résultats avec les membres.
Discuter et développer des projets de recherche nationaux en médecine transfusionnelle obstétricale et pédiatrique.
Développer des recommandations sur les bonnes pratiques en transfusion pédiatrique et obstétricale.
Servir de forum de discussion pour des cas pédiatriques ou obstétriques difficiles.
Favoriser l'utilisation sécuritaire des produits sanguins chez les patients pédiatriques et obstétricaux.

ADHÉSION (20):

- Président, Médecin (1)
- Experts médicaux en médecine transfusionnelle pédiatrique/obstétricale
 - Au moins un médecin de/des
 - Provinces de l'ouest
 - Ontario
 - Québec
 - Provinces atlantiques
 - Peut avoir > 1 représentant par province
- Infirmier/infirmière avec intérêt en soins intensifs néonatalogiques / obstétriques/ transfusion (1)
- Chargé(e) de sécurité (1)
- Technologiste médical (1)
- Secrétaire (soutenu par la SCMT) (1)
- Représentant médical de la Société canadienne du sang (1)

D'autres invités peuvent participer sur invitation du président

* Tous les membres doivent être des membres de la SCMT

ATTENTES DES MEMBRES

Président

- Fixer les dates des réunions, ordres du jour, et diriger les réunions.

MEMBRES

- Les MEMBRES présentent sur un sujet d'intérêt une fois tous les deux ans
- Partager des lignes directrices transfusionnelles pédiatriques et obstétricales, les politiques cliniques, et procédures opérationnelles normalisées de leur hôpital
- Assister à au moins 50% des réunions
- Le non-respect de la règle de présence aux réunions sur un période de 12 mois pourrait mener au remplacement du membre, selon la justification de l'absence.
- En cas d'empêchement, les membres devraient identifier un remplaçant de leur province ou organisation. Ces membres suppléants ont le droit de vote.
- Des visiteurs ou experts peuvent assister aux réunions avec l'approbation du président qui décidera si ces visiteurs peuvent être présents pour toute ou une partie des réunions. Les visiteurs n'ont pas de droit de vote.
- L'adhésion sera volontaire et le mandat sera de 2, 3 ou 4 ans avec possibilité de renouvellement.
- Des sous-comités ou groupes de travail pourront être formés afin d'approfondir certains sujets.

RÉUNIONS

- Les réunions auront lieu tous les 3 mois par téléconférence.
- Les réunions en personne auront lieu deux fois par an pour les membres présents au congrès de l'AABB ou de la SCMT.
- Des réunions ad hoc et des sous-comités seront convoqués au besoin.
- Le secrétaire préparera un ordre du jour et le distribuera à l'avance aux membres du comité
- Quorum : 50% des membres + 1
- Seulement les membres avec droit de vote peuvent voter.
- Durée du mandat de président : 3 ans (renouvelable avec approbation du Comité sans nombre maximum de mandat).
- Durée du mandat des membres votants: 3 ans renouvelable. (Notez que le premier cycle 2016-2019 s'étendra à 2020 pour la moitié des membres votants, à être désignés par le président pour assurer une continuité)
- tous les membres peuvent voter sur les questions relatives au mandat des membres
- Les procès verbaux sont enregistrés et maintenus par le bureau d'administration de la SCMT. Ils seront soumis et adoptés par résolution du CCMTPO

RÉMUNÉRATION

- Aucun financements ne sera accordé aux membres pour leur participation aux activités du comité, incluant les réunions face à face à l'AABB et à la SCMT.
- Le repas sera fourni pour la réunion qui a lieu à la SCMT.

RÔLE DE LA SCMT

- Publier la page du CCMTPO sur son site Web
- Publiciser le nouveau groupe
- Support administratif
 - Réunions par webinaire
 - Rédiger et faire circuler les procès verbaux
 - Obtenir des articles
 - Colliger les politiques / lignes directrices
 - Traduire les documents français/anglais